

Bulletin d'histoire politique

De la non-ingérence à la non-indifférence, le Parti québécois et les communautés francophones en situation minoritaire, 1968-1985

Derick McNeil



Volume 2, Number 1-2, Fall 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063353ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063353ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

McNeil, D. (1993). De la non-ingérence à la non-indifférence, le Parti québécois et les communautés francophones en situation minoritaire, 1968-1985. *Bulletin d'histoire politique*, 2(1-2), 23–28. <https://doi.org/10.7202/1063353ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

WATTENBERG, B., ZINSMEISTER, K., (1986), "The Baby Death: The Geopolitical Consequences", *Public Opinion*, 8, 1, 6-13.

WATTENBERG, B.J., (1971), *The Demography of 1970's: The Birth Dearth and What it Means*, New York, Family Cycle.

WATTENBERG, B.J., (1987), *The Birth Dearth*, New York, Pharos Books.

WELCH, F., (1979), "Effects of Cohort Size on Earnings: The Baby Boom Babies' Financial Bust", *Journal of Political Economy*, 87, 5, s65-s97.

Comptes rendus de *La génération lyrique*

BISSON, B., (1992), "Le grand déferlement", *La Presse*, 5 novembre, D-3.

DESROCHERS, L., (1993), "La génération lyrique", *Bulletin de l'Association québécoise d'histoire politique*, 1, 2-3, 78-81.

FOGLIA, P., (1992), "Le livre au bord du vide", *La Presse*, 16 novembre, A-5.

GODBOUT, J., (1992), "La génération lyrique", *L'Actualité*, 17, 20, 89.

GOUPIL, S., (1993), "La génération lyrique", *Bulletin de l'Association québécoise d'histoire politique*, 1, 2-3, 77-78.

GRAND/MAISON, J., LEFEBVRE, S. (sous la direction de), (1993), "Présentation", *Une génération bouc émissaire. Enquête sur les baby-boomers*, Montréal, Fides, p. 7.

JARQUE, A., "François Ricard. *La génération lyrique, Nuit blanche*", 51, 1993, 40.

LEFEBVRE, J., "François Ricard. N'en plus croire son miroir", *Nuit blanche*, 51, 1993, 38-40.

MICHAUD, G., (1993), "Mémoire longue, mémoire courte", *Spirale*, février, 3-4.

POISSANT, D., (1992), "La génération ludique", *Montréal Campus*, 4 novembre, 10.

SALETTI, R., (1992), "L'insoutenable légèreté du nombre", *Le Devoir*, 31 octobre, D-6.

SANS-FAÇON, J.-R., (1992), "Je suis singe et vous?", *Le Devoir*, 13 novembre, A-8.

VENNAT, P., (1993), "Après avoir tout inventé, les baby boomers trouveront-ils une nouvelle façon de mourir?", *La Presse*, 10 février, B-7.

VENNAT, P., (1993), "Au sujet d'une génération non seulement lyrique mais aussi... bouc émissaire", *La Presse*, 25 avril, B-5.

VOISARD, A.-M., (1993), *Génération lyrique: le boom a pris Ricard par surprise*, *Le Soleil*, 30 janvier, C-7.

ARTICLES

DE LA NON-INGÉRENCE À LA NON-INDIFFÉRENCE, LE PARTI QUÉBÉCOIS ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE, 1968-1985

par Derick McNeil
Étudiant en maîtrise ès arts en histoire
Université d'Ottawa

Le pôle d'attraction de la majorité de la francophonie canadienne est le Québec, berceau de la nation canadienne-française. L'histoire démontre pourtant que le Québec s'est davantage soucié au cours de premier siècle de la Confédération de préserver son autonomie provinciale sacro-sainte que de défendre les droits de ses consoeurs et confrères linguistiques répartis sur le territoire canadien. Les crises scolaires au Nouveau-Brunswick et au Manitoba ainsi que l'affaire Riel démontrent la politique de non-ingérence des autorités québécoises. Mais, à la suite de l'élection en 1976 d'un parti politique voué à la souveraineté-association, le nouveau gouvernement québécois, tout en revalorisant le fait français, ne se montra pas indifférent au sort précaire des francophones vivant dans les provinces à majorité anglophone.

Jusqu'à la fin des années soixante, les communautés francophones en situation minoritaire étaient considérées comme des minorités à caractère « folklorique ». Les gouvernements québécois et fédéral leur octroyaient de modestes sommes afin qu'elles puissent organiser quelques activités culturelles. En raison de la Révolution tranquille et de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le potentiel stratégique que représentaient ces minorités fut perçu.

En 1968, dans une allocution prononcée à Saint-Boniface, le Secrétaire d'État du Canada, Gérard Pelletier, affirma que le gouvernement fédéral aiderait les communautés francophones en situation minoritaire à vivre, à s'épanouir, et cela, au bénéfice de l'ensemble du pays¹.

1. Discours prononcé par Gérard Pelletier, Secrétaire d'État du Canada, devant le congrès-rallye des Franco-Manitobains à Saint-Boniface, le 7 décembre 1968. Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), Fonds ACFO: C2/451/3.

Ottawa cherchait à s'assurer l'appui des francophones hors Québec lors des négociations constitutionnelles imminentes.

Déjà prise entre les camps québécois et fédéral, la francophonie canadienne se scinda en 1969. Lors des discussions des Assises nationales des États généraux du Canada français, les idées et les opinions des minoritaires semblaient importer peu puisque ces derniers n'étaient que de cadavres encore chauds aux yeux des nationalistes québécois. Ayant l'impression d'être abandonnées par l'intelligentsia québécoise, les communautés francophones en situation minoritaire réorientèrent donc leurs intérêts vers l'aide offerte par le Secrétaire d'État.

La rupture de la nation canadienne-française eut un important impact sur la dynamique du fédéralisme canadien. Non seulement minorisa-t-elle davantage les communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec, mais aussi elle transforma les rapports entre les francophones et les anglophones. Désormais, les affrontements se feraient d'abord entre les francophones du Québec, majoritaires, et les anglophones du Canada et, ensuite, entre les francophones minoritaires et les anglophones majoritaires². La théorie d'un pacte des cultures auquel les minoritaires s'étaient attachés avait été renvoyée aux calendes grecques par les souverainistes.

Ce fut dans ce contexte, et à la suite de diverses alliances entre factions indépendantistes et nationalistes, que le Parti québécois fut fondé en octobre 1968. Vouée à la souveraineté-association, la nouvelle formation politique avait comme chef René Lévesque, l'un des principaux architectes de la Révolution tranquille. Pendant que le parti raffina ses positions politiques, sociales et économiques, son discours idéologique à l'égard des francophones hors frontières demeura inchangé: « Dès l'ascension à la souveraineté, l'État légifèrera et prendra les mesures nécessaires pour favoriser l'immigration au Québec des individus et familles francopho-

nes établis au Canada³ ».

Les péquistes ne cherchaient aucunement à gagner l'appui des communautés francophones en situation minoritaire puisqu'ils les considéraient une « race en voie de disparition ». Certes, leur poids politique était peut-être négligeable, mais tout allié qu'ils pourraient s'assurer s'avérerait indispensable lors des futures négociations avec Ottawa.

Au début des années soixante-dix, les députés du Parti québécois étaient relégués aux bancs de l'opposition à l'Assemblée nationale. Mais, le 15 novembre 1976, le Québec se dota d'un gouvernement péquiste. Tout le pays se souciait des tumultes à venir et la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), le porte-parole commun et officiel depuis 1975 des communautés francophones en situation minoritaire, s'inquiétait du sort que lui réservait le nouveau cabinet Lévesque. Les minoritaires se souvenaient de l'expression « hors du Québec, point de salut ». Ce fut pour cette raison qu'Hubert Gauthier, directeur général de la Fédération, écrivit le 3 décembre au ministre des Affaires intergouvernementales du Québec (MAIQ) afin d'obtenir des précisions sur sa position à leur égard⁴. La réponse fournie fut que le ministre se prononcerait prochainement sur cette question.

Le moment tant attendu par la FFHQ et le gouvernement fédéral eut lieu le 14 avril 1977 à Saint-Boniface. Dans une allocution, le ministre Claude Morin lia le sort des francophones hors Québec à celui des Anglo-Québécois en déplorant le principe de deux poids, deux mesures: la minorité anglo-québécoise jouissait de privilèges pour lesquels les minorités francophones luttaient depuis toujours. Sans avoir de velléités paternalistes, « le Québec et les Québécois doivent se reconnaître une responsabilité morale envers les minorités francophones⁵ ». Toutefois, cette responsabilité morale ne remettrait guère

2. Gilles Bouchard et Lawrence Olivier, "Lévesque, le Québec et l'Acadie: perceptions, accords de réciprocité et minorisation", dans René Lévesque, *l'homme, la nation, la démocratie*, sous la dir. d'Yves Bélanger et Michel Lévesque, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1992, p. 363.

3. Le Parti québécois, *La Solution, le programme du Parti québécois*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, p. 82.

4. Lettre d'Hubert Gauthier à Jean-Noël Tremblay, CRCCF, Fonds de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ): C84/17/2.

5. Claude Morin, *Le Québec et les minorités francophones*, allocution du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec devant la Société franco-manitobaine à Saint-Boniface le 14 avril 1977, CRCCF, fonds ACFO: C2/561/2, p. 9.

en cause son autonomie provinciale sacro-sainte.

Le ministre souleva une controverse en affirmant que les minorités francophones profiteraient de la présence et de l'action d'un Québec politiquement fort et culturellement dynamique. Certes, plusieurs des politiques fédérales et provinciales visant les minorités linguistiques seraient des conséquences, directes et indirectes, de l'affirmation québécoise, mais le concept de souveraineté-association faisait frémir plusieurs Canadiennes et Canadiens. Leur hantise pourrait se traduire en représailles vis-à-vis des communautés minoritaires. Néanmoins, Morin souligna que les francophones hors Québec étaient maîtres de leur sort; ils devaient militer auprès de leurs gouvernements provinciaux afin de faire connaître leurs revendications et protéger leurs privilèges⁶. Le gouvernement péquiste cherchait à provincialiser la question des minorités.

À la suite du discours de Morin, les dirigeants de la FFHQ, qui jusqu'alors n'avaient jamais réclamé aucune aide de Québec, s'empressèrent de demander une rencontre avec le premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales. Ce fut lors de cette réunion du 14 juin que le Québec reconnut la FFHQ comme l'interlocuteur officiel des communautés francophones hors Québec et que Lévesque se souscrivit au principe d'une collaboration entre son gouvernement et la Fédération⁷.

Ces palinodies du Parti québécois ne seraient pas forcément dues à son désir de préserver le fait français aux quatre coins du Canada, mais plutôt au fait qu'une fois au pouvoir René Lévesque et les siens prirent conscience que la dynamique du fédéralisme c'était plus qu'une lutte pour s'emparer de pouvoirs, c'était aussi forger des alliances. Dépourvus d'alliés, les péquistes auraient cherché à s'assurer l'appui de leurs cousines et cousins lointains: les francophones hors Québec.

Lors des débats sur le controversé projet de loi 101 qui faisait du français la langue du Québec, des divisions intestines se firent voir sur l'épi-

neuse question d'enseignement en langue minoritaire. Le ministre des Affaires culturelles, Camille Laurin, voulait que tous les nouveaux résidents du Québec envoient leurs enfants à l'école française. Le premier ministre souhaitait l'insertion d'une clause Canada pour permettre aux citoyennes et aux citoyens canadiens éduqués en anglais de faire instruire leurs enfants, en anglais, au Québec.

Cette impasse fut rompue lorsque le ministre de la Fonction publique, Denis de Belleval, suggéra une formule de réciprocité: une province majoritairement anglophone voulant s'assurer de la disponibilité d'une éducation en anglais au Québec pour ses ressortissants et ressortissants devait s'engager à fournir le même traitement aux Québécoises et Québécois francophones. Cette réciprocité ne portait toutefois pas atteinte aux droits scolaires garantis à la minorité anglo-québécoise. Ces accords de réciprocité seraient l'exemple le plus flagrant des tentatives péquistes de provincialiser la question des minorités linguistiques.

Les 18 et 19 août 1977, les dix premiers ministres provinciaux se rencontrèrent à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick. Leur principal sujet de discussion était l'économie, mais celui qui attira le plus d'attention fut les accords de réciprocité en matière d'éducation proposés par Lévesque. Dans sa déclaration, ce dernier expliqua que le Québec, en limitant l'accès à l'éducation en anglais, adoptait simplement la même philosophie en matière de langue d'enseignement que la majorité des autres provinces. En proposant ces accords, le gouvernement québécois voulait se défaire du contentieux entourant sa minorité anglophone: avec la réciprocité, le Québec deviendrait l'exemple à suivre en matière d'éducation minoritaire.

Les neuf premiers ministres des provinces à majorité anglophone refusèrent les accords, mais réaffirmèrent hypocritement le principe du droit pour les minorités de recevoir l'éducation dans leur langue maternelle, sans toutefois s'engager à mettre en place le dispositif pour assurer ce droit⁸.

6. *Ibid.*, p. 16.

7. Fédération des francophones hors Québec, *Chronologie de l'entente de collaboration entre le Québec et la FFHQ*, CRCCF, fonds FFHQ: CB4/39/4.

8. Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, *Déclaration sur la langue*, 18^e conférence annuelle des premiers ministres provinciaux les 18 et 19 août 1977, St. Andrews (N.-B.), document no. 850-8/027.

La réciprocité en matière d'éducation pourrait être perçue comme la première tentative concrète, aussi indirecte fût-elle, du Parti québécois à s'allier les communautés francophones en situation minoritaire. Le 23 juillet, à la réunion du conseil d'administration de la FFHQ, les dirigeants considérèrent comme « geste positif les propositions québécoises; elles obligeraient les provinces à montrer leur jeu »⁹. Mais, avant d'appuyer publiquement les efforts du Québec, la Fédération exigeait d'être consultée.

Maintenant que le Québec avait fait preuve d'une certaine ouverture d'esprit, une rencontre entre Morin, la FFHQ et ses membres associés fut fixée au 27 octobre 1977 afin de préciser les modalités d'une coopération éventuelle¹⁰. Le 15 novembre suivant, le gouvernement péquiste émit un communiqué de presse dans lequel il accepta « le principe de fournir aux francophones hors Québec des ressources techniques et financières en vue de les aider à atteindre les objectifs qu'ils poursuivent », pourvu que les buts des programmes n'aient pas à l'encontre des intérêts québécois¹¹.

Après seulement un an au pouvoir, le Parti québécois modifia fœnicierement sa politique concernant les communautés francophones en situation minoritaire. D'une perception de « cadavres encore chauds », les péquistes se rendirent vite compte qu'elles constituaient un groupe bien organisé qui avait son propre agenda politique. Ces francophones méritaient leur aide afin d'atteindre un niveau de vie comparable à celui de la minorité anglo-québécoise.

Le 7 mars 1978, un programme visant les francophones hors Québec, Entente-Québec, fut officiellement présenté par le ministère des Affaires intergouvernementales. Au cours de la première année de coopération, la FFHQ et ses associations membres reçurent plus de 260 000 \$ en aide financière et 36 000 \$ en

aide technique du Québec¹². Dès l'année suivante, les chiffres furent renversés puisque les bénéficiaires étaient d'avis qu'une « subvention se dépense, une connaissance se répand ».

Le processus de « provincialisation » entamé lors de la question des accords de réciprocité se continua au travers d'Entente-Québec. Cette fois, les péquistes ne provincialisaient pas la question des minorités, mais plutôt le concept de la francophonie canadienne. Le gouvernement du Québec ne disposait que de quelques centaines de milliers de dollars à distribuer parmi les associations provinciales et nationales. Ces dernières devaient se livrer bataille afin de profiter de ces subventions. Ces luttes engendrèrent des tensions entre les associations provinciales fortes et les moins fortes.

Les 10 et 11 mars 1980, une rencontre fut organisée afin d'établir « un terrain commun entre le gouvernement du Québec et la FFHQ quant à leur contenu et stratégie constitutionnels »¹³. Même si un respect mutuel s'était développé entre les parties, elles possédaient leur propre agenda politique. Les péquistes ne pouvaient pas accepter la notion d'égalité des deux peuples fondateurs, tant recherchée par la FFHQ, puisque cela les forcerait à concéder à la communauté anglophone plus de droits que prévu par la loi 101.

Même avec tout l'argent fourni, les francophones hors Québec ne furent pas convertis aux intérêts souverainistes. Mais les minoritaires ne se ralliaient pas pour autant aux propositions d'Ottawa. Par exemple, la FFHQ et ses membres associés ne se joignirent pas au camp du NON lors du référendum sur la souveraineté-association en mai 1980.

En mars 1981, des représentants du ministère des Affaires intergouvernementales et de la FFHQ se réunirent à Montréal afin d'évaluer le programme Entente-Québec. Pour la première

9. Fédération des francophones hors Québec, *Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 juillet 1977*, CRCCF, fonds FFHQ: C84/17/6.

10. Fédération des francophones hors Québec, *Chronologie de l'entente de collaboration entre le Québec et la FFHQ*, CRCCF, fonds FFHQ: C84/39/4.

11. *Idem*.

12. Olivier Tremblay, « Exposé du ministre des Affaires intergouvernementales à la deuxième session d'évaluation du programme d'aide technique et financière du Québec à la FFHQ, tableau V », dans *Rapport de la session d'évaluation, 1980-1981*, avril 1981.

13. Fédération des francophones hors Québec, *La FFHQ Inc. et le gouvernement du Québec*, CRCCF, fonds FFHQ: C84/5/3.

fois depuis son discours à Saint-Boniface, Claude Morins'adressa aux francophones hors Québec. Le message véhiculé dans ce discours était qu'un rapprochement entre le Québec et les francophones hors Québec était souhaité. Il faudrait forger des liens d'amitié et de solidarité grâce auxquels chaque groupe pourrait mieux comprendre les revendications de l'autre et serait plus apte à les appuyer. « Nos conditions de vie respectives sont différentes et appellent aussi des solutions différentes. Mais nous avons des intérêts communs et nous ne pouvons que nous renforcer en véhiculant des messages qui les expriment¹⁴ ».

Même si les intérêts communs se firent rares lors des débats concernant la constitution de Trudeau, tant le gouvernement péquiste que la FFHQ s'y opposèrent; elle ne répondait pas à leurs aspirations respectives. Mais, deux jours avant le rapatriement, tout en se résignant au fait accompli, la FFHQ précisa qu'elle continuerait à lutter pour qu'une vraie dualité soit inscrite dans la Constitution¹⁵.

En dépit de leurs différends constitutionnels, le Québec ne se montra pas indifférent au sort précaire des francophones répartis sur le territoire canadien et continua par conséquent de financer leurs organismes par l'entremise d'Entente-Québec. Selon les services de documentation de la FFHQ, la contribution financière du gouvernement péquiste à l'association nationale se serait maintenue à 5% du budget d'opération; Ottawa fournissait 85% et les autres 10% venaient des contributions des associations membres.

L'année 1984 apporta de sérieux changements au sein du Parti québécois. Premièrement, la démission de Trudeau, l'ennemi juré des péquistes, transforma la dynamique du fédéralisme. Celui qui s'était véhémentement opposé aux revendications des souverainistes ne détenait plus

plus les rênes du pouvoir. Deuxièmement, le parti décida pour diverses raisons de reléguer au second plan la souveraineté-association. Plusieurs indépendantistes quittèrent le parti. Ceux qui y demeurèrent étaient les plus modérés.

Le 25 mai 1985, Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires intergouvernementales, fit une allocution devant une réunion des associations francophones hors Québec. Dans son discours, le ministre réaffirma plusieurs politiques déjà bien établies et connues, mais en annonça d'importantes nouvelles: intensifier les échanges économiques entre le Québec et les francophones hors Québec, promouvoir des échanges entre les institutions et les communautés francophones et enfin favoriser plus de coopération intergouvernementale dans laquelle l'intervention du fédéral serait souhaitable afin d'éviter des duplications¹⁶. Tout en ne remettant guère en cause son autonomie provinciale, le gouvernement du Québec cherchait une coopération plus poussée avec les communautés francophones en situation minoritaire.

Quels facteurs expliqueraient l'évolution de la position du Parti québécois à l'égard des cadavres encore chauds d'il y a à peine vingt ans? Plusieurs éléments doivent entrer en ligne de compte. Premièrement, les péquistes prirent conscience après leur ascension au pouvoir que les francophones hors Québec constituaient un groupe vivant, militant et bien organisé, mais épuisé par les luttes quotidiennes pour les droits les plus élémentaires; ils méritaient leur aide et pourraient conséquemment non seulement appuyer leurs revendications constitutionnelles mais aussi servir comme élément justificateur de leurs « restrictions » imposées sur la communauté anglo-québécoise. Secondement, et peut-être le facteur le plus important, serait la diffusion croissante de l'idéologie « francophonie internationale ». Si le gouvernement péquiste tissait des liens de coopération avec les francophones de l'Asie et de l'Afrique, pourquoi n'en ferait-il pas autant avec les Canadiens francophones?

14. Claude Morin, *Notes pour l'allocution du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec à l'ouverture de la session d'évaluation du programme d'aide du Québec à la FFHQ*, le 13 mars 1981, Centre de documentation de la FFHQ.

15. Fédération des francophones hors Québec, *Selon la FFHQ: Le moment de vérité commence le 17 avril*, communiqué de presse du 15 avril 1982, CRCCF, fonds FFHQ C84-14/1/18.

16. Pierre-Marc Johnson, *La politique québécoise de la francophonie canadienne*, allocution prononcée à Ottawa le 25 mai 1985, Centre de documentation de la FFHQ.

En dépit de la rupture des États généraux en 1969, une complémentarité persista entre les Québécoises, les Québécois et les francophones hors Québec. Tout comme la France conserva des velléités paternalistes à l'égard du Québec, le Québec en aurait pour les communautés francophones dans les provinces à majorité anglophone au Canada. Mais, grâce aux programmes de coopération ainsi qu'aux nombreuses discussions entre le gouvernement péquiste et les francophones hors Québec, un respect mutuel se développa. Toutefois, les nationalistes québécois ne réussirent pas dans leurs efforts de faire des communautés francophones en situation minoritaire des alliés inconditionnels lors des débats politiques. Dès 1985, le Parti québécois et bon nombre de ses partisans ne qualifiaient plus les francophones hors Québec d'une « race en voie de disparition » mais plutôt comme des consoeurs et confrères linguistiques.

LE RÉFÉRENDUM COMME INSTRUMENT DE DÉMOCRATIE SEMI-DIRECTE: UN ÉTAT DE LA QUESTION: HISTOIRE DES RÉFÉRENDUMS ET PLÉBISCITES. (2^e article d'une série de 3)

par Louise Brouillet
Étudiante au doctorat
Département de science politique
Université du Québec à Montréal

Distinctions entre plébiscite et référendum

C'est en confrontant plusieurs auteurs sur la question des distinctions entre référendums et plébiscites que nous avons réussi à dégager certains éléments de réponses qui restent bien entendu subjectifs dans la mesure où ils ne tiennent pas toujours compte de tous les facteurs endogènes et exogènes qui influencent la mise en oeuvre de ces pratiques.

Selon Jean-Luc Parodis cette distinction serait: « historiquement récente, géographiquement française et intellectuellement confuse¹ ». Cette définition vient confirmer ce que nous avons dégagé de la partie historique des référendums. En effet, Parodis constate qu'il aura fallu attendre le Second Empire pour que le plébiscite

devienne un terme péjoratif. C'est d'ailleurs depuis cette période que l'on distingue en France un « bon » référendum d'un « mauvais » plébiscite. Pourquoi cette division manichéenne? Selon cet auteur, le plébiscite se différencie du référendum par son aspect de ratification et par le fait qu'il porte sur un homme et non sur un problème donné. Signalons que cette différenciation nous apparaît assez commune. L'originalité de l'analyse de Parodis vient du fait qu'il souligne le rôle de consolidation du pouvoir joué par le plébiscite. Dès lors, à partir du moment où l'on délègue la souveraineté à un homme, ce dernier peut décider de rester au pouvoir quoi qu'il arrive. Cependant, sous l'Empire, Parodis constate que le plébiscite ne repose pas sur la confiance que l'on porte à un homme mais « sur l'approbation ou le rejet d'un texte ou d'une question² ».

L'auteur en arrive donc à la conclusion que le discrédit jeté sur l'institution référendaire proviendrait davantage du contexte antidémocratique des consultations impériales que du mode de scrutin en tant que tel. Il distingue trois types de référendums: le référendum de consultation qui permet au peuple de s'opposer à un texte de loi (veto populaire), celui qui contribue à l'élaboration de la loi (le référendum comme tel) et la consultation portant sur un mandat de ses représentants (le référendum québécois de 1980 en est un exemple).

Par ailleurs, d'autres auteurs tel Michel Henry Fabre amènent une contribution différente de Parodis à l'analyse des divers types de référendums. Selon lui, les trois sortes de référendums les plus connus sont le référendum constituant qui joue pour les lois constitutionnelles ou celles qui révisent la Constitution. Le référendum législatif qui a trait aux lois ordinaires et le référendum international visant l'approbation d'un traité ou d'une convention diplomatique. Cette dernière forme est également appelée plébiscite³. À son avis, le plébiscite désigne davantage le vote populaire et il est difficile de le distinguer du référendum constituant ou législatif. Il prétend que la thèse la plus répandue veut que le référendum porte sur les institutions alors que le plébiscite s'adresse au pouvoir

2. *Ibid.*, p. 395.

3. Michel Henry Fabre, *Principes républicains et droit constitutionnel*, 2^e éd., Librairie de droit et de jurisprudence, Paris, 1970, p. 220.

1. Jean-Luc Parodis, *La Politique*, Hachette, Paris, 1971, p. 395.